



COMMUNE DE LA GRAVE – LA MEIJE

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 13 AOUT 2018

Séance du : 13 août 2018

Date de convocation : 6 août 2018

L'an deux mil dix-huit et le treize août, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Régis JOUFFREY, Roland JACOB, Bruno GARDENT, Florence GAILLARD, Alain FAUST, Philippe SIONNET, Jean-Pierre PIC, Jean-Louis FAURE

Pouvoir de Sylvie MATHON à Philippe SIONNET

Secrétaire de séance élu : Jean-Pierre PIC

PROMESSE BAIL EMPHYTEOTIQUE CENTRALE HYDROELECTRIQUE ABEOUS

Pièce jointe : projet de promesse de bail emphytéotique

La société Minage, Travaux Publics et Spéciaux, représentée par Monsieur Philippe CARAYOL a le projet de réaliser une microcentrale hydroélectrique sur le torrent de l'Abéous. Depuis 2012 elle échange régulièrement avec la commune à ce sujet. L'étude de faisabilité technico financière fait apparaître que la réalisation du projet est parfaitement possible tant sur le plan règlementaire que sur le plan environnemental ou technique. Les études ont montré le fort potentiel énergétique du projet avec un productible annuel d'environ huit million de kilowattheures.

Suite à cette étude et comme convenu dans la convention signé le 9 avril 2013, la société MTPS a présenté à la commune un projet de promesse de bail emphytéotique à passer avec la société CARA INVEST dont le siège social est situé LA RAMPARIOLE – LA RAGNEE 81660 PONT DE L'ARN, société civile et holding créée et représentée par M. Philippe CARAYOL.

Le conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2012-50 du 10 décembre 2012 concernant un projet de centrale hydroélectrique sur le torrent de l'Abéous et retenant la société MTPS pour réaliser ce projet ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2013-15 du 3 avril 2013 concernant un projet de convention préalable entre la commune de LA GRAVE et la société MTPS pour la réalisation d'une centrale hydroélectrique sur le torrent l'Abéous ;

Vu la convention préalable à la réalisation d'une centrale hydroélectrique signée le 9 avril 2013 par la commune de LA GRAVE et la société MTPS ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2015-017 du 14 avril 2015, concernant la vente de terrains à la société MTPS pour la construction d'une centrale hydroélectrique ;

Vu la promesse de bail emphytéotique à passer avec la société CARA INVEST dont le siège social est situé LA RAMPARIOLE – LA RAGNEE 81660 PONT DE L'ARN, société civile et holding créée et représentée par M. Philippe CARAYOL, dont le projet est joint à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable au projet de promesse de bail emphytéotique joint à la présente délibération et à passer avec la société CARA INVEST dont le siège social est situé LA RAMPARIOLE – LA RAGNEE 81660 PONT DE L'ARN, société civile et holding créée et représentée par M. Philippe CARAYOL,
- Autorise le Maire ou un adjoint à signer la promesse de bail emphytéotique jointe à la présente délibération ;
- Autorise le Maire ou un adjoint à poursuivre la procédure et à signer le bail emphytéotique correspondant à la promesse de bail ;

Délibération adoptée à l'unanimité.

VENTE TERRAIN AGRICOLE A SIONNET J-JACQUES

Vu la délibération du conseil municipal n° 2017-013 du 13 février 2017 décidant de la vente de terrains agricoles à MM. Jean-Jacques et Anthony SIONNET, agriculteurs ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2018-022 du 4 juin 2018 précisant les surfaces vendues à MM. Jean-Jacques et Anthony SIONNET ;

Vu le document d'arpentage établi le 15 mai 2018 par Monsieur Benoît DUCHATEL géomètre à Briançon 05 (dossier d'arpentage 17009) ;

Considérant que le projet de M. Jean-Jacques SIONNET empiète sur la parcelle AC 254 et qu'il est donc nécessaire de lui céder une partie de cette parcelle ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de céder à Monsieur SIONNET Jean-Jacques : 122 m² de terrain à prendre sur la parcelle cadastrées AC 254 partie « f » du document d'arpentage établi le 15 mai 2018, par M. Benoît DUCHATEL, géomètre à Briançon 05 (dossier d'arpentage 17009)
- Fixe le prix de vente à 20 € le m² hors taxes
- Précise que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de M. Jean-Jacques SIONNET
- Autorise le Maire ou un adjoint à poursuivre la procédure

Délibération adoptée à l'unanimité.

SUBVENTION A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DU PAYS DE LA MEIJE

Vu la délibération n°2018-016 du 17 avril 2018 attribuant des subventions aux associations pour l'année 2018 ;

Vu la demande de subvention présentée par l'amicale des sapeurs-pompiers du pays de La Meije pour faire un feu d'artifice le 11 août 2018 lors de sa fête annuelle ;

Considérant que ce feu d'artifice s'inscrit parfaitement dans le programme d'animation du territoire de la haute Romanche ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de cinq cent (500) euros à l'Amicale des sapeurs-pompiers du Pays de La Meije.

Délibération adoptée à l'unanimité.

FAURE Jean-Louis

FAUST Alain

JACOB Roland

JACQUIER Alain
Absent

GAILLARD Florence

GARDENT Bruno

JOUFFREY Régis

MATHON Sylvie
Pouvoir à SIONNET Philippe

PIC Jean-Pierre

SIONNET Philippe

SEVREZ Jean-Pierre